

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente auxquelles vous devez vous reporter pour plus d'information.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

<b>CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET OPTIONS INCLUSES</b> <small>(articles 1 et 12 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planète OUI assure un service de fourniture d'électricité et gestion de l'accès au réseau. Tout client particulier ayant souscrit à l'offre "Electricité 100% renouvelable – SAFE" de Planète OUI bénéficie d'une fourniture d'électricité 100% renouvelable. L'offre est sans engagement.</li> <li>Services inclus dans l'offre : Espace Client, Espace relève, Service Client Lundi au Vendredi / 9h à 19h, Gestion date de paiement</li> <li>Le Client bénéficie de l'option Gestion date de paiement et a également la possibilité de souscrire aux options payantes suivantes : Correspondance éco-papier.</li> </ul>
<b>PRIX DE L'OFFRE</b> <small>(article 16 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de base : prix des abonnements et consommations indexés sur les prix du tarif réglementé (voir grille tarifaire en annexe).</li> </ul>
<b>DUREE DU CONTRAT</b> <small>(article 15 des CGV)</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat est un Contrat à Durée Indéterminée et sans engagement. Le client peut résilier son contrat à tout moment sans frais.</li> <li>La date de Prise d'effet correspond à la date de première fourniture d'électricité par Planète OUI.</li> </ul>
<b>PRINCIPE DE TARIFICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les prix TTC sont calculés à partir des prix HT du tarif régulé en vigueur et des diverses taxes.</li> </ul>
<b>FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mode de facturation est de type « forfait au réel », s'appuyant sur les relèves du Client et sur les relèves du gestionnaire de réseau de distribution. La relève du gestionnaire du réseau de distribution reste prioritaire sur la relève du client. L'estimation de référence est établie sur la déclaration d'information du client au moment de sa souscription (le Client peut modifier à tout moment ces données).</li> <li>Le client peut payer sa facture par prélèvement automatique, chèque, espèces ou carte bleue (sur l'espace client). Pour les paiements autre que le prélèvement automatique, le client bénéficie d'un délai de 15 jours après l'émission de la facture.</li> </ul>
<b>CONDITION DE REVISION DES PRIX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les prix de l'abonnement et de l'énergie active sont indexés sur les tarifs réglementés de vente et sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de ces prix. Les nouveaux prix sont appliqués à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant.</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE REDUCTION DE PUISSANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de défaut de paiement Planète OUI pourra être amené à limiter ou suspendre la ligne à la suite d'une mise en demeure et d'un délai de vingt jours (20).</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE RESILIATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat est résilié de plein droit à compter de la prise d'effet d'un contrat souscrit par le client avec un autre fournisseur que Planète OUI. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client.</li> </ul>

	<p>Le client peut effectuer cette démarche de résiliation via son espace client.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A défaut de paiement des factures émises par Planète OUI et à l'exception des obligations considérées comme mineures, le client doit régulariser sa situation. A défaut de régularisation et dans un délai de vingt (20) jours, Planète OUI pourra résilier le contrat.</li> </ul>
<p><b>SERVICE CLIENT ET RECLAMATIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espace client sur le site :</b> <a href="http://www.planete-oui.fr">www.planete-oui.fr</a></li> <li>• <b>E-mail :</b> <a href="mailto:infos@planete-oui.fr">infos@planete-oui.fr</a> <b>Fax :</b> 03 62 27 60 71</li> <li>• <b>Service client : 09 74 76 30 19</b> Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 hors jours fériés (appel non surtaxé, gratuit depuis votre box).</li> <li>• <b>Adresse postale :</b> Planète OUI - Service Clients Parc Euratechnologie 2 rue HEGEL 59160 LILLE/LOMME</li> </ul>

Grille tarifaire

**Tarification Base**

Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€) C'est la part fixe de votre facture		Energie (€ par kWh) C'est la part qui dépend de votre consommation	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*
3 kVA	7,60	9,26	0,0994	0,1582
6 kVA	9,31	11,49		
9 kVA	11,02	13,73		
12 kVA	12,72	15,95	0,1034	0,1630
15 kVA	14,37	18,11		
18 kVA	16,05	20,32		
24 kVA	19,82	25,15		
30 kVA	23,80	30,20		
36 kVA	26,50	33,91		

## Tarification Heures Pleines Heures Creuses

Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€) C'est la part fixe de votre facture		Energie (€ par kWh) C'est la part qui dépend de votre consommation	
	HTT	TTC*	HTT	TTC*
6 kVA	9,61	12,17		
9 kVA	11,00	14,24		
12 kVA	12,43	16,36	<b>Heures Pleines</b>	<b>Heures Pleines</b>
15 kVA	13,88	18,49	0,1220	0,1853
18 kVA	15,19	20,49	<b>Heures Creuses</b>	<b>Heures Creuses</b>
24 kVA	18,23	24,91	0,0803	0,1353
30 kVA	20,97	29,01		
36 kVA	23,66	33,06		

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), et TCFE. Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez-vous à votre facture d'électricité). Les heures creuses sont définies localement dans chaque département. Pour les connaître, reportez-vous au site internet du gestionnaire de réseau. Les clients démunis, sous conditions de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès du fournisseur Planète OUI. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.